



CHAMBORD

Plan d'urbanisme

Feuille B

Milieu rural

Grandes affectations du sol

- Agricole dynamique
- Agricole dévitalisée
- Agricole viable
- Agroforestière
- Conservation
- Forestière
- Industrielle
- Récréative
- Villégiature

- Chemin de fer
- Matrice graphique
- Périmètre d'urbanisation
- Limite municipale

Jacques Valois
Réalisation et vérification :
Jacques Valois
Urbaniste

Règlement numéro 2018-620
Adopté le 5 novembre 2018
Entrée en vigueur le 29 novembre 2018

Authentifié par :
Luc Chiasson
Maire

Carl Fectter
Cartographie :
Carl Fectter
Technicien en géomatique

Grant Bergen
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Projet de loi N° 1000 et Zone B
Sources : BDTO 1 : 20 000

